

Note n° 134 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 17 octobre 2025

Décisions d'action du G9

Le G9, le Groupe des 9 organisations de retraité·es, s'est réuni le 9 octobre 2025. La discussion sur l'actualité sociale et politique chaotique a mis en évidence la force et la virulence des attaques contre les retraité·es : gel des pensions, abattement de 10 %, gel de l'ASPA, et il faut ajouter d'autres mesures qui concernent toute la population comme le blocage des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG, et les mesures qui concernent davantage les personnes âgées, comme toutes les économies sur la santé notamment le doublement des franchises médicales.

Une action spécifique des retraité·es a été décidée :

- **Le 6 novembre (si possible), journée d'actions** dont le principe était acquis. Si l'intersyndicale des 8 organisations appelait à une action dans la même semaine, nous déciderions de repousser la nôtre.
- **Diffuser l'argumentaire contre les annonces** qui ne touchent que les personnes en retraite et celles qui concernent essentiellement les retraité·es (voir le fichier joint).
- **Se revoir le mardi 21 octobre à 9 h 30** au local de la CGT, essentiellement pour préparer la mobilisation spécifique des retraité·es de novembre et suggérer des actions diverses et médiatiques.

Graphique :

Les retraité·es sont la catégorie de la population la plus touchée.

La perte en euros pour les ménages ayant pour personne de référence un·e retraité·e serait de 350 € à cause de la seule année blanche.

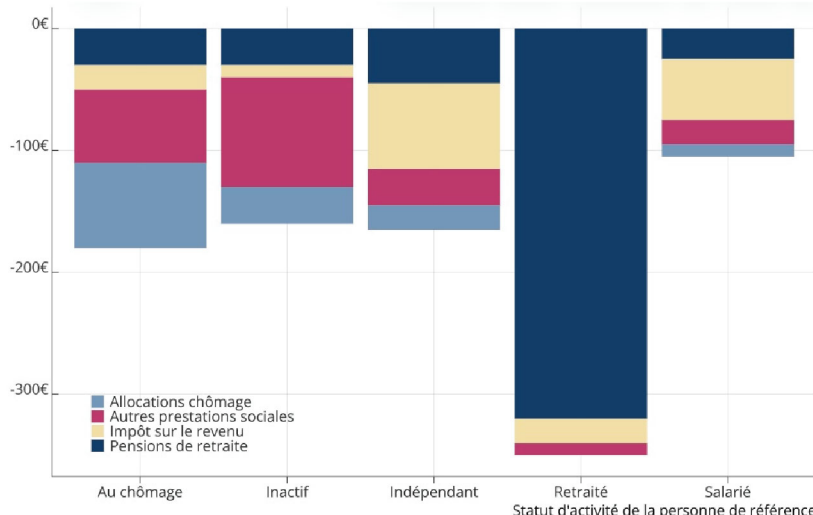
Solitude et isolement des personnes âgées

Le Baromètre des Petits frères des Pauvres « *Solitude et Isolement quand on a plus de 60 ans en France en 2025* » montre une réalité invisible :

- 750 000 personnes âgées sont en « mort sociale », sans aucun contact avec qui que ce soit. Soit l'équivalent d'une ville comme Marseille.
- 1,1 million n'ont aucun lien amical, même à distance.
- 1,5 million ne voient jamais ou presque jamais leurs enfants ou petits-enfants.
- 2 millions sont coupées de leur famille et de leurs amis.
- 2,5 millions se sentent seules tous les jours ou presque.
- 2,7 millions n'ont aucun contact avec leurs voisins au-delà d'un simple « bonjour ».
- 4,2 millions pour eux, ce sentiment de solitude dure depuis plusieurs années.
- 5 millions au moins, restent à l'écart du numérique, sans jamais utiliser Internet.
- 5,7 millions n'ont personne à qui confier leurs émotions intimes.
- 9 millions ne sortent pas de chez elles quotidiennement

Ne pas avoir de famille, d'amis, de voisins ou même une oreille attentive, c'est perdre les repères essentiels qui donnent du sens au quotidien. Le prochain budget d'austérité du gouvernement ne va pas améliorer la situation...

Pour voir le baromètre, cliquer [ici](#).



Conseil d'Administration de l'UNIRS

Le compte-rendu complet de cette réunion du 29 septembre est visible sur le site de Solidaires, en cliquant [ici](#).

Le Conseil d'Administration, a examiné le contexte général :

- **International** : le numéro 29 des Utopiques est consacré à la situation mondiale analysée à partir de notre position de syndicalistes ; sur tous les continents ont lieu des guerres, des conflits, souvent sur des bases colonialistes, impérialistes ; la guerre est aussi en Ukraine, au Soudan et ailleurs ; la 6^e rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes aura lieu du 13 au 16 novembre en Italie.
- **National** : depuis 2022 et la dernière élection présidentielle, les premiers ministres et les gouvernements se succèdent qui prônent tous la même politique en faveur des entreprises et surtout en faveur des détenteurs de capitaux ; une crise des institutions politiques depuis les élections législatives du 7 juillet 2024 avec des Premiers ministres qui se succèdent ; une crise budgétaire car une majorité de parlementaires a refusé que ce soit notamment les personnes retraitées qui « payent la crise » ; une crise sociale car la pression sur le monde du travail est de plus en plus forte et de plus en plus inacceptable et inacceptée ; le mouvement social doit peser beaucoup plus dans la bataille pour être une solution à ces crises, sinon c'est l'extrême-droite qui se présentera comme une alternative.
- **Retraité·es** : la réunion du Groupe des 9 organisations de retraité·es le 3 septembre a décidé l'envoi d'un communiqué contre les annonces de Bayrou ; les mesures d'austérité sont regardées et analysées en suivant le contenu du texte argumentaire : suppression de l'abattement fiscal de 10 %, gel des pensions de retraite, gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG, gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), régression des services publics, régression du système de santé dont le doublement des franchises et la remise en cause partielle des ALD, les « boomers » ne sont pas privilégiés en ayant vécu pendant les soi-disant « 30 glorieuses ».

Trésorerie : la rentrée des cotisations 2025 montre que quelques structures ont « oublié » de payer, elles seront toutes relancées. La question de la cotisation directe se pose car il arrive parfois que, lorsqu'une personne en retraite demande à adhérer et que nous la renvoyons sur le département, le Solidaires départemental refuse l'adhésion et la personne doit aller voir ailleurs... Accepter la cotisation directe impose de modifier les statuts, ce qui sera proposé à la prochaine AG.

L'Assemblée Générale du 10 décembre 2025 est préparée dans le détail. Le débat portera sur le financement de la Sécu. Le calendrier de préparation est fixé : envoi du projet de motion d'orientation le 16 octobre à l'issue du CA qui l'adoptera, limite d'envoi des amendements le 13 novembre, jour de réunion du CA qui décidera quels amendements seront intégrés, rejetés, discutés lors de l'AG. Tous les amendements qui arriveront après ne seront pas pris en compte car les équipes ne pourront pas être mandatées dessus.

La « rentable » suspension de la réforme des retraites

La réforme des retraites porte l'âge de départ à 64 ans et accélère l'augmentation de la durée de cotisation, initialement fixée par la loi Touraine de 2014, pour arriver à 43 ans (172 trimestres) dès 2027, au lieu de 2035.

La suspension sera très probablement intégrée au PLFSS par un amendement, afin d'obliger le PS à voter en même temps toutes les mesures de régression sociale, l'année blanche, l'abattement de 10 %, le gel des pensions et des allocations, le gel du barème de l'impôt et de la CSG, le doublement des franchises médicales, ...

La suspension concerne en théorie toutes les générations nées entre 1964 et 1968, soit environ 3,5 millions de personnes devant prendre leur retraite entre 2026 et 2030. Elles pourraient partir trois mois plus tôt que prévu par le calendrier initial ... mais compte tenu de la date de l'élection présidentielle, en avril 2027, seules les personnes nées en 1964 sont assurées de pouvoir partir dès octobre 2026 au lieu de janvier 2027, à l'âge de 62 ans et 9 mois, avec 170 trimestres (au lieu de 171).

Après la suspension d'un an, la réforme Borne reprendrait son cours dès 2028, avec comme objectif d'atteindre un âge légal de départ à 64 ans en 2033 au lieu de 2032 ... sauf si le résultat des élections présidentielles en décide autrement.

Le Premier ministre Lecornu a souhaité réunir d'ici au printemps 2026 les partenaires sociaux dans une conférence sur l'avenir du système de retraites et de son équilibre financier. Il n'exclut pas de leur rendre la gestion du système.

La mise en pause de la réforme des retraites coûterait 400 millions d'euros en 2026 et 1,8 milliard d'euros en 2027, par le fait de verser un trimestre de pension en plus à certaines générations et de se priver d'un trimestre de cotisations. Ce surcoût est minime dans environ 500 milliards d'euros des dépenses de l'État. C'est « rentable » économiquement en permettant de faire passer le budget et ses 30 milliards d'euros d'économies.

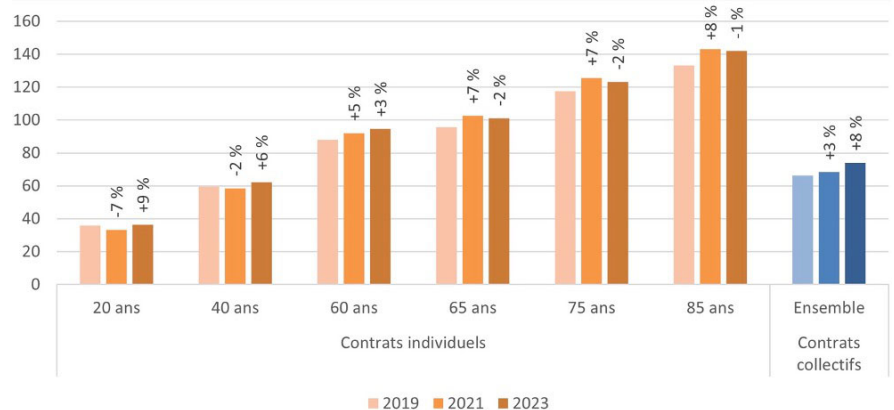
Chère couverture complémentaire santé

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a enquêté auprès des organismes offrant une couverture complémentaire santé en 2023 (année qui intègre le 100 % santé des lunettes, prothèses auditives et dentaires, qui a coûté cher) pour connaître notamment la population couverte, les garanties de remboursement et les modes de tarification.

La hausse des primes se généralise en contrat individuel et s'accélère en contrat collectif, +8 % depuis 2021, contre +3 % entre 2019 et 2021. La prime mensuelle varie selon le type de contrat, individuel ou collectif, les garanties souscrites et les pratiques tarifaires appliquées. En 2023, 96 % des bénéficiaires d'un contrat individuel sont couverts par un contrat dont la prime varie selon l'âge de la personne assurée. La prime moyenne payée à 20 ans est de 36 euros par mois, contre 142 euros à 85 ans. Pour les contrats collectifs, la prime ne dépend pas directement de l'âge de l'assuré, elle est en moyenne de 74 euros.

Les enfants ayant droit des personnes assurées peuvent être pris en charge gratuitement par le contrat. Les contrats individuels proposent massivement la gratuité à partir du 2^e, 3^e ou 4^e enfant (73 % des bénéficiaires, contre 36 % en collectif), tandis que les contrats collectifs pratiquent souvent la gratuité dès le 1^{er} enfant (55 % des bénéficiaires, contre 5 % en individuel).

Évolution de la prime mensuelle pour un assuré de référence, entre 2019 et 2023, en euros



En 2023, la prime moyenne d'un assuré de référence ayant souscrit un contrat individuel est de 36 euros à 20 ans, un montant en hausse de 9 % par rapport à 2021. Dans le cadre d'un contrat collectif, la prime moyenne est de 74 euros, quel que soit l'âge de l'assuré (en incluant la part payée par l'entreprise et celle payée par le salarié).

Champ : ensemble des assurés de contrats de complémentaire santé hors CMU-C, ACS et C2S, France entière.

Source : DREES, enquête OC 2019, 2021 et 2023.

Pour lire le rapport, cliquer [ici](#).

Vieillir sans maison de retraite

À Bègles (Gironde), près de Bordeaux, une vingtaine de seniors ont créé **Boboyaka, une coopérative d'habitat participatif** qui offre davantage d'autonomie et de solidarité, une autre façon de vieillir, une alternative citoyenne aux modèles classiques, la possibilité de « vivre ensemble pour vieillir mieux et autrement ».

Les boboyaka disent vouloir transgresser les frontières de classe et agir pour le bien commun. Ils ont conçu une résidence originale de 20 logements, avec un budget de 4,7 millions d'euros, qui combine préservation de la vie privée et mise en commun. Ils partagent des voitures, des machines à laver, à sécher, une buanderie, une cuisine pour prendre des repas ensemble, un atelier pour bricoler ou faire des petites choses, un salon pour regarder des films...

D'autres espaces permettent d'échanger avec le quartier, la ville, la société : la crèche associative, deux logements locatifs pour des jeunes en formation, un futur centre sur le vieillissement. Des choix importants ont été posés : une coopérative plutôt qu'une copropriété ; vivre en ville plutôt qu'à la campagne ; travailler avec les bons partenaires ; être l'avant-garde d'un mouvement social. Les boboyaka « réfléchissent sur la solidarité, l'autogestion, l'écologie et la laïcité ». Le vivre ensemble lie des personnes dans un collectif affirmé, « une tribu », qui se démarque de l'individualisme dominant et d'un repli entre-soi.

Ce projet ne s'est réalisé que difficilement, avec la pugnacité des boboyaka, des coopérations engagées, malgré les pressions de nombreuses réglementations et de négociations « épuisantes ».

D'autres expérimentations comparables existent, une bonne centaine d'opérations coopératives dont la Maison des babayagas de Montreuil, des Chamarels, d'H'Nord.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Écarts persistants dans l'attribution des aides à l'autonomie

Un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des Finances (IGF) mesure les écarts territoriaux dans l'attribution de cinq aides sociales légales du champ de l'autonomie, dont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'aide sociale à l'hébergement (ASH), qui représentent près de 25 % chacune des aides financées par les départements, l'État et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Le rapport de près de 800 pages constate des écarts dans l'attribution des prestations, le nombre de bénéficiaires et les montants versés selon les départements. Ces écarts, stables depuis plusieurs années, s'expliquent par la démographie, et l'offre de services disponible localement, mais aussi par des modalités différentes d'attribution des aides et de gestion, notamment les calculs différents du reste à charge. La part expliquée des écarts est de 77 % pour l'APA et seulement 37 % pour l'ASH des personnes âgées. Les dépenses augmentent de 2,9 % par an pour l'APA et baissent de 1 % par an pour l'ASH.

Pour l'équité territoriale et l'harmonisation des pratiques, il formule des recommandations : clarifier les règles de prise en charge, harmoniser les pratiques d'évaluation et d'attribution des droits, formaliser une stratégie de lutte contre la fraude pilotée par la CNSA, économiser par une meilleure articulation entre dépenses fiscales et aides sociales et par une plus grande coordination entre les collectivités afin d'éviter les doublons et cibler les publics les plus vulnérables.

Pour lire le rapport : cliquer [ici](#).

Réforme des retraites injuste au Maroc

Près d'un millier de retraités de la fonction publique et des administrations assimilées sont restés assis, le samedi 30 novembre 2024, devant le siège du Parlement à Rabat. Le gouvernement tente de relancer une « réforme » explosive pour réduire les dépenses de retraite, équilibrer les caisses en déficit à cause de la baisse continue du recrutement dans les administrations publiques et du refus de nombreux employeurs de déclarer 6 millions de salariés, ce qui coûte l'équivalent de 471 millions d'euros à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Les syndicats rejettent en bloc le « triangle maudit » : repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, augmenter le taux de cotisation, réduire le niveau des pensions déjà dérisoires. Ils accusent l'État de détourner une partie des fonds de retraite vers des placements à rendement maximal au lieu de placements plus sûrs aux rendements standards de 4 % pratiqués sur les marchés financiers.

Plusieurs syndicats demandent une revalorisation immédiate des pensions pour les retraités et l'augmentation du minimum de pension dans le privé de 395 à 565 €.

Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

De l'argent, il en a ...

Ce tableau a été réalisé par Attac

Dispositif	Manque à gagner	Recettes possibles après réforme
Crédit d'impôt recherche	7,74	3
Crédit d'impôt pour emploi d'un salarié à domicile	6,8	1,75
Pacte Dutreil	2 à 3*	1,5
Mécénat entreprise	1,72	0,5
Fiscalité du patrimoine	18	3 à 5
Niches brunes	7,5	7,5
total	42,26 à 43,26	17,25 à 19,25

(Source : PLF pour 2025 et calculs d'Attac excepté* : Conseil d'analyse économique)